



**Audit
Commissariat
Expertises**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 030-200037877-20251202-CS2025_03_03-DE

**S²L^o
Associés**

Commissaires aux comptes

Rouvière Investissement
Jean Brice Rouvière

S.P.L. ALES CEVENNES

Bâtiment ATOME - 2, rue Michelet
30.100 Alès

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
543, ancien chemin de Mons - 30 100 Alès

Tél. : 06 08 24 27 11 / Fax : 04 66 56 96 25 / E-mail : ace-rouviere@orange.fr

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Montpellier
et sur la liste des sociétés de commissariat aux comptes de la Cour d'appel de Nîmes
N° siren : 499 962 389 000 15 / Code APE : 741 C / N° TVA intracom. : FR 41 499 962 389



Audit Commissariat Expertises

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 030-200037877-20251202-CS2025_03_03-DE

S²LO
Associés

Experts-comptables

Commissaires aux comptes

Rouvière Investissement
Jean Brice Rouvière

S.P.L. ALES CEVENNES

Siège social : Bâtiment ATOME - 2, rue Michelet - 30.100 Alès

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALES CEVENNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne le traitement des mandats d'équipement, exposés dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**Audit
Commissariat
Expertises**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 030-200037877-20251202-CS2025_03_03-DE

**S²LO^o
Associés**

Commissaires aux comptes

Rouvière Investissement
Jean Brice Rouvière

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alès, le 28 mai 2024

Pour la SAS Audit Commissariat Expertises
Jean Brice ROUVIERE

Le Commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	22 995	5 154	17 841	3 555
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	100 057	68 643	31 414	47 420
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 684		2 684	2 684
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	125 735	73 797	51 939	53 659
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	12 890		12 890	11 808
Avances et acomptes versés sur commandes	3 407		3 407	805
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	104 909	5 466	99 443	99 179
Autres créances	1 508 823		1 508 823	595 447
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 904 081		3 904 081	3 518 538
Charges constatées d'avance (3)	6 753		6 753	2 758
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 540 863	5 466	5 535 397	4 228 536
Frais d'émission d'emprunt à étailler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	5 666 598	79 263	5 587 336	4 282 194
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			876	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	236 200	236 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	236 200	236 200
Ecart de réévaluation	9 893	9 893
Réserve légale	9 893	9 893
Réserve statutaires ou contractuelles	9 893	9 893
Réserve réglementées	9 893	9 893
Autres réserves	9 893	9 893
Report à nouveau	154 733	155 333
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-17 647	-600
Subventions d'investissement	154 733	155 333
Provisions réglementées	-17 647	-600
TOTAL CAPITAUX PROPRES	383 179	400 826
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	9 893	9 893
Avances conditionnées	9 893	9 893
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	9 893	9 893
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	9 893	9 893
Provisions pour charges	9 893	9 893
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 893	9 893
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	9 893	9 893
Autres emprunts obligataires	9 893	9 893
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	62 628	7 389
Emprunts et dettes financières diverses (3)	492 145	634 317
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 262	95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 279	129 398
Dettes fiscales et sociales	4 491 843	3 101 598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 571	8 571
Autres dettes	5 204 157	3 881 369
Produits constatés d'avance	5 204 157	3 881 369
TOTAL DETTES	5 204 157	3 881 369
Ecarts de conversion passif	5 202 895	3 881 274
TOTAL GENERAL	5 587 336	4 282 194
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	62 628	7 389
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	62 628	7 389
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

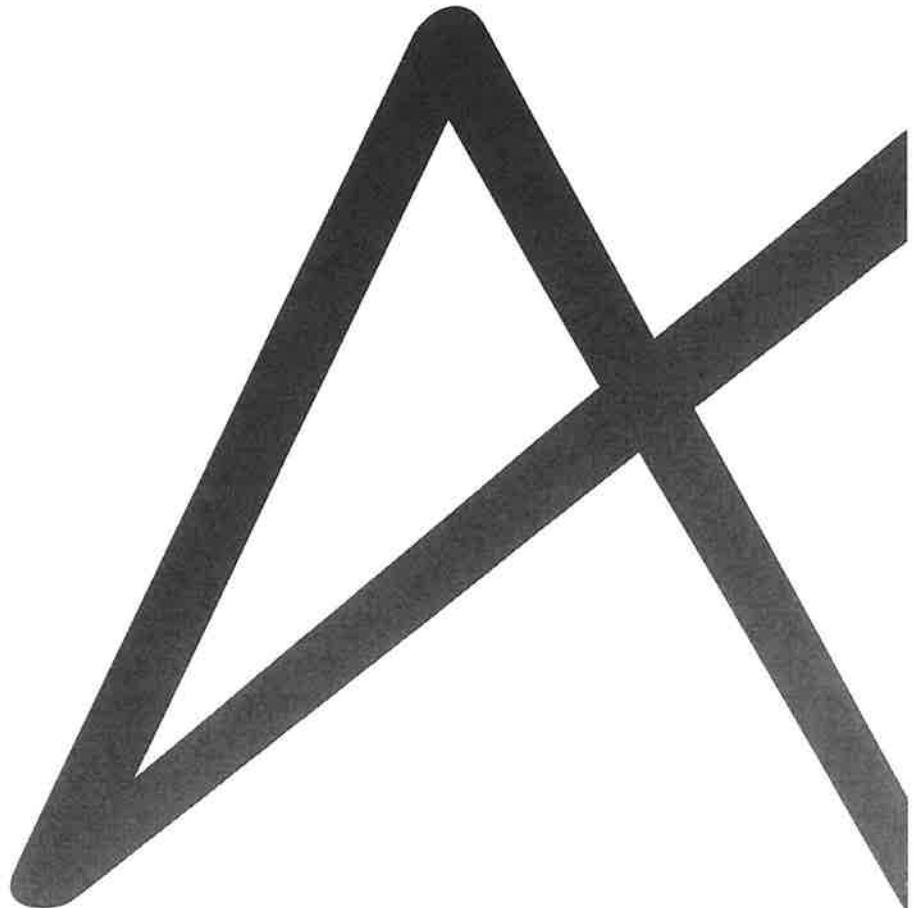
	France	Exportations	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	5 799		5 799	10 265
Production vendue (biens)				30 780
Production vendue (services)	484 919		484 919	521 813
Chiffre d'affaires net	490 719		490 719	562 858
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 107 333	1 112 667
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 621	13 875
Autres produits			77	7
Total produits d'exploitation (I)			1 599 750	1 689 406
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 814	3 576
Variations de stock			-1 082	-4 017
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			741 551	786 850
Impôts, taxes et versements assimilés			57 321	61 179
Salaires et traitements			606 273	568 566
Charges sociales			188 221	153 376
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 191	21 332
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			733	75
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			272	30
Total charges d'exploitation (II)			1 621 296	1 590 968
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-21 546	98 439
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			58 546	6 841
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			58 546	6 841
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			54 647	5 952
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			54 647	5 952
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 899	889
RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-17 647	99 328

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		68
Sur opérations en capital		99 860
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		99 928
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-99 928
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 658 296	1 696 248
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 675 942	1 696 848
BENEFICE OU PERTE	-17 647	-600
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe



Annexe

Désignation de la société : SA SPL ALES CEVENNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 5 587 336 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 17 647 euros après impôt.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L. 123-12 du Code de commerce, le bilan, le compte de résultat et une annexe



Présentation générale

Les activités portées par la SPL Alès Cévennes :

Par délibération en date du 28/06/2018, la communauté d'agglomération d'Ales a confié à la SPL Ales Cévennes une convention de prestations intégrées portant sur des missions de promotion touristique et ce à compter du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2024. Elle pourra être renouvelée pour une période de 6 ans supplémentaire.

Les comptes de la SPL regroupent désormais :

- Le fonctionnement
- La gestion de l'office de tourisme (Début de la convention le 01/10/2018).
- Les mandats loi MOP



Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83-1020 du 29 novembre 1983, s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régie par la Loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers, ci-joint, ont été établis conformément à l'avis du Comité National de la Comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concession d'aménagement, ainsi que les avis antérieurs du 12 juillet 1984 et du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été également respecté.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Logiciels : 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique :

4 ans pour ODT

3 ans pour la SPL

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

A - Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

B- Mandats d'équipement :

La SPL Alès Cévennes réalise pour le compte des collectivités des mandats de réalisation d'équipements.

A ce titre, l'ensemble des droits et obligations pris par le mandataire pour ordre et pour le compte du mandant, sont inscrits à l'actif et au passif de notre bilan :

- > Au passif, en dettes fournisseurs, pour un montant de 210 k€
- > Au passif, en autres dettes, pour un montant de 4 446 k€
- > Au passif, en emprunts et dettes financières pour un montant de 2 k€
- > A l'actif, en autres créances, pour un montant de 1 334 k€
- > A l'actif, en trésorerie mandat de 3 324 k€

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	4 110	18 885		22 995
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 910			8 910
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 889	3 586	3 328	91 147
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	99 799	3 586	3 328	100 057
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 684			2 684
Immobilisations financières	2 684			2 684
ACTIF IMMOBILISE	106 592	22 471	3 328	125 735

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	555	4 599		5 154
Immobilisations incorporelles	555	4 599		5 154
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	911	891		1 802
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 467	18 701	3 328	66 841
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	52 379	19 592	3 328	68 643
ACTIF IMMOBILISE	52 934	24 191	3 328	73 797

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 623 168 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 684	876	1 808
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	104 909	104 909	
Autres	1 508 823	1 508 823	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 753	6 753	
Total	1 623 168	1 621 360	1 808
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

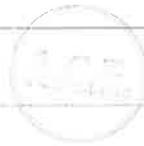
	Montant
Clients - factures à établir	75
FOURNISSEURS - RABAIS, REM., RIST.	7 892
ORGANISMES SOCIAUX - PRODUITS @ RE	93
PRODUITS A RECEVOIR - DIVERS	100 000
PROD. FINANCIERS A RECEV	62 628
Total	170 688

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	4 870	733	138	5 466
Total	4 870	733	138	5 466
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		733	138	
Financières				
Exceptionnelles				



Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 236 200,00 euros décomposé en 2 362 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 202 895 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	62 628		62 628	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	492 145		492 145	
Dettes fiscales et sociales	156 279		156 279	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 491 843		4 491 843	
Produits constatés d'avance				
Total	5 202 895		5 202 895	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS d'EXPLOITATION - FACTU	179 872
FRAIS FINANCIERS A PAYER	62 628
PERSONNEL - DETTES PROVISIONS pour PERSONNEL - DETTES PROV. pour CHARG	59 205
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES @ PAYE	20 716
FORMATION CONTINUE	7 157
TAXE D APPRENTISSAGE	372
CH.A.PAY REM MANDATAIRE	423
Total	376 620

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA 2023	6 753		
Total	6 753		



Autres informations



Autres informations

- Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'événement sur l'exercice :

Le contexte inflationniste généralisé a eu un impact sur l'ensemble des dépenses de l'exercice, sans que cet impact soit pleinement mesurable. Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet événement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 23 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	1
Agents de maîtrise et techniciens	4	3
Employés	11	
Ouvriers		
Total	19	4

Composition du capital social

ACTIONNAIRES	NBRE DE PARTS	%
COM AGGLO	1 083	46%
VILLE ALES	580	25%
SIVU	577	24%
POLE METROPOLITAIN NIMES ALES	122	5%
	2 362	100%



Complément annexe 2023 entreprises liées Spl ales

31/12/2023

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée		Montant des transactions conclues avec la partie liée		Autres informations
		Impact au bilan solde au 31/12/2023	Impact au compte de résultat (charges)	Impact au bilan solde au 31/12/2023	Impact au compte de résultat (Produits)	
SAEM ALES	Convention de mise à disposition	69 333,87	203 657,60			

